Lorsque la femme de l’un d’entre vous demande l’autorisation de se rendre à la mosquée, qu’il ne l’empêche pas de s’y rendre.

ʿAbdullah ibn ʿUmar (qu’Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque la femme de l’un d’entre vous demande l’autorisation de se rendre à la mosquée, qu’il ne l’empêche pas de s’y rendre. » Il a dit : Bilâl ibn ʿAbdillah a alors dit : « Par Allah ! Nous leur interdirons ! » ‘Abdullah se tourna vers lui et l’invectiva violemment en l’insultant, comme jamais je n’avais pu l’entendre, et lui a dit : « Je t’informe que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit cela et tu me dis : « Par Allah ! Nous leur interdirons ?! » Et dans une [autre] expression, il est dit : « N’interdisez pas aux servantes d’Allah de se rendre dans les mosquées d'Allah. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim dans ses deux versions]

ʿAbdullah ibn ʿUmar (qu’Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque la femme de l’un d'entre vous demande l’autorisation de se rendre à la mosquée, qu’il ne l’empêche pas de s’y rendre. » Et ceci, afin de ne pas la priver du bienfait de la prière en groupe à la mosquée. Ici, il nous est indiqué le jugement de la femme qui sort prier à la mosquée, et que ceci est permis. L'un des fils de ʿAbdullah ibn ʿUmar (qu’Allah l'agrée, lui et son père) était présent lorsqu’il mentionna ce hadith et, constatant qu’à son époque les femmes s’étaient laissées aller à la coquetterie apparente, contrairement à ce qui avait cours à l’époque du Prophète (sur lui la paix et le salut), son sentiment de jalousie qu’il éprouvait par souci de préservation des femmes le poussa à dire, sans qu’il y ait pour autant l’objectif de s’opposer au Législateur : « Par Allah ! Nous leur interdirons ! » Son père considéra cela comme une contestation de la Tradition (« As-Sunnah ») du Prophète (sur lui la paix et le salut), se mit en colère pour Allah et Son Messager et admonesta violemment son fils. Il [lui] dit : « Je t’informe que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit cela et tu dis : « Par Allah ! Nous leur interdirons ?! »

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3325